

216C2037

FR0000034431-OP005-A02-E01-OP014-A05-E03

13 septembre 2016

Calendrier des offres publiques visant les titres de la société

**FONCIERE DE PARIS SHIC**

(Euronext Paris)

**Complément à D&I 216C1771 du 29 juillet 2016 et D&I 216C1861 du 11 août 2016**

Il est rappelé que le 29 juillet 2016, l'Autorité des marchés financiers avait fait connaître qu'elle avait été saisie par l'Association pour la défense des actionnaires minoritaires (ADAM) et par la société Gecina aux fins de constater que l'offre initiée par la société Eurosic contrevenait au droit des offres publiques. L'ADAM et Gecina demandaient à l'Autorité de retirer la décision par laquelle l'offre publique initiée par la société Eurosic avait été déclarée conforme (D&I 216C0979 du 27 avril 2016).

Le 11 août 2016, l'Autorité a fait connaître les réponses qu'elle a apportées aux requérants (cf. courriers du 11 août 2016 mis en ligne sur le site de l'AMF) refusant de retirer la décision précitée.

Les 19 août et 22 août 2016, l'ADAM et la société Gecina ont introduit chacune un recours devant la cour d'appel de Paris aux fins de contester le rejet par l'Autorité des demandes qui lui avait été présentées.

Parallèlement, l'ADAM a saisi le Premier président de la cour d'appel de Paris d'une demande de sursis à exécution du rejet par l'Autorité de faire droit à sa demande.

Par ordonnance de ce jour, le Premier président de la cour d'appel de Paris a rejeté la demande de sursis à exécution.

Par ailleurs, dans le prolongement des courriers susmentionnés, l'Autorité n'a pas reporté la date de clôture des offres publiques en présence (article 231-34 du règlement général), comme la société Gecina l'y invitait.

**Par conséquent, la date de clôture des offres publiques en présence demeure fixée au 15 septembre 2016.**